

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°50

Objet : Contrat Territoire
Lecture Provence Alpes
Agglomération - Plan d'action
Phase 3
"Mise en place technique du
réseau 2020"
Demande de subventions

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie,	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Application ecodec E.ecodoc.com

99_DE-004-200067437-20191204-50_04122019

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre du schéma de développement de la lecture publique, Provence Alpes Agglomération souhaite achever la mise en place technique et informatique du réseau des bibliothèques de PAA, en faveur des bibliothèques des communes qui conventionneront avec elle.

Il est rappelé que l'objectif est la constitution d'un réseau unique de lecture publique structuré par bassins de vie, pour offrir un service culturel de proximité, réduire les inégalités d'accès à la culture et à la lecture en facilitant l'accès à l'information, dynamiser les bibliothèques des petites communes, mener des actions culturelles communes sur l'ensemble du territoire.

Cette phase n°3 « *Mise en place technique du réseau 2020* » regroupe trois axes :

1 - L'extension du logiciel libre Koha afin de mettre en œuvre un catalogue commun pour la circulation des documents et d'activer la carte unique dans le réseau. Cette action nécessite en outre le remplacement d'un serveur à la médiathèque de Digne-les-Bains qui hébergera des données plus importantes en volume.

2 - La création d'un site documentaire autour de l'œuvre d'Alexandra David-Neel afin d'assurer la mise en ligne de l'inventaire de la bibliothèque et des documents de l'auteur

3 - L'aménagement d'un espace pour les publics empêchés (déficients visuels et malentendants) dans l'espace adulte de la médiathèque de Digne.

Cette opération est inscrite dans l'avenant n°1 du Contrat départemental de solidarité territoriale approuvée précédemment par notre conseil d'agglomération et un co-financement est recherché auprès de la DRAC

Le budget et le plan de financement de l'opération s'établissent de la façon suivante :

Dépenses HT en euros €		Recettes en euros €	
Postes de dépense	Montants	Financeurs	Montants
Passage au logiciel libre Koha pour la mise en réseau avec la moyenne Durance	49 210 €	DRAC (65 %)	31 986,50 €
		Conseil départemental (15 %)	7 381,50 €
		Autofinancement PAA (20 %)	9 842,00 €
Remplacement du serveur informatique de la médiathèque de Digne-les-Bains	7 329 €	DRAC (65 %)	4 763,85 €
		Conseil départemental (15 %)	1 099,35 €
		Autofinancement PAA (20 %)	1 465,80 €

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Application agréée: F.lacoste.com

99_DE-004-200067437-20191204-50_04122019

Création du site internet dédié à Alexandra David-Neel (projet, numérisation, charte graphique, création de l'interface)	21 500 €	DRAC (65 %)	13 975,00 €
		Conseil départemental (15 %)	3 225,00 €
		Autofinancement PAA (20 %)	4 300,00 €
Aménagement d'un espace "déficients visuels et public malentendant" dans les deux médiathèques têtes de réseau	11 961 €	DRAC (65 %)	7 774,65 €
		Conseil départemental (15 %)	1 794,15 €
		Autofinancement PAA (20 %)	2 392,20 €
TOTAL	90 000 €	DRAC	58500 €
		Conseil départemental	13 500 €
		Autofinancement PAA	18 000 €

Il vous est proposé :

- D'approuver le projet de la mise en œuvre de la phase 3 du Contrat Territoire Lecture
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, le Vice-président délégué à la culture et aux équipements culturels, à la coordination des manifestations d'intérêt communautaire et à la communication, de procéder aux demandes d'aides financières auprès du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 06/12/2019

Application e-services E-lesites.com

99_DE-004-200067437-20191204-50_04122019

